

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-007

du 21 février 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 732

Le Président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-05 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 modifiant les délégations de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Vu la proposition de contrat de ligne de trésorerie du Crédit Agricole pour le Budget Principal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BUDGET PRINCIPAL

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Crédit Agricole Centre France
Objet	Financement des besoins de trésorerie du Budget Annexe Déchets
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000,00 EUR
Durée maximum	1 an
Taux d'Intérêt	€STER + 0,38 %
Base de calcul	Exact/360

Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'échéance du contrat	le 10 mars 2025
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500,00 EUR, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	Sans objet

ARTICLE 2 : ETENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Centre France, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 3 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à Madame le sous-préfet d'Ussel, notifiée à monsieur le trésorier d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 21 février 2024
Le président,
Pierre Chevallerie

